



Direction de Quartiers Nord-Ouest

43, cours Kennedy
35000 Rennes
Station VAL : Villejean/Kennedy
Téléphone : 02 23 62 17 71
E-mail : dqno@ville-rennes.fr
Dossier suivi par : Anaëlle Le Turnier

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER VILLEJEAN
DU MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2016**

Ordre du jour :

- 1) Portrait de quartier : présentation du travail élaboré par cinq membres du conseil de quartier accompagnés d'Irma Poulard de l'APRAS
- 2) Budget participatif : point d'avancement des projets mis en œuvre dans le cadre de l'édition 2016 et lancement de l'édition 2017
- 3) Dotation quartier : Présentation des demandes de subvention par les porteurs de projets
- 4) Présentation des propositions d'actions faites par le collège habitants du conseil de quartier

Avant le début de l'exposé d'Irma Poulard, deux nouveaux membres se présentent à l'assemblée : Agnès Gouédic, remplaçante de Sylvie Binard à la direction du Centre social de Villejean et Thomas Baudson qui prend la suite d'Elodie Cheminel comme responsable de l'agence de Rennes Nord Ouest d'Archipel Habitat.

1) « Portrait » du quartier par Irma Poulard de l'APRAS

Mme Poulard explique comment depuis plusieurs années, l'APRAS collecte des données statistiques socio-économiques et en tire des analyses pour les professionnels, les élus, et les habitants des conseils ou des collectifs de quartiers afin d'éclairer les choix et la compréhension des politiques publiques.

Elle souligne que la démarche actuelle consiste à impliquer de plus en plus les habitants dans un processus de réflexion commune sur ces données et d'analyses qui s'avèrent très intéressantes pour tous.

Sur le quartier de Villejean, plusieurs rencontres ont eu lieu avec un groupe d'habitants membres du conseil de quartier (M. et Mme Vallée, M. Lesage, M. Sahibi, Mme Feron). Le questionnement posé par l'APRAS au groupe était le suivant : quelle est votre perception de votre quartier ? De son évolution ? Quelles questions aimeriez-vous approfondir avec l'aide des données et analyses de l'APRAS ?

De cette concertation est ressorti un « portrait » du quartier, associant données objectives socio-économiques et perceptions subjectives des résidents. Ce portrait a été présenté à l'assemblée de quartier qui s'était tenue en novembre 2015 à la maison de quartier de Villejean, en présence de jeunes collégiens de Rosa Park chargés de l'animation de la séance.

Trois thématiques avaient été privilégiées par les membres du groupe d'habitants :

- La diversité du quartier (du point de vue du logement mais aussi des tranches d'âge et des origines)
- La mobilité des populations / l'ancienneté de certains habitants « des débuts » du quartier
- La question de la jeunesse (incivilités et délinquance)

I. Poulard a ensuite exploité les données sociales qui illustraient ou au contraire infirmaient ces représentations thématiques. Un débat animé et intéressant a eu lieu autour de cette confrontation.

Mme Poulard rappelle d'abord le découpage administratif de la ville de Rennes en 12 quartiers, le n°10 correspondant au territoire Villejean-Beauregard. Mais plus que les données de quartier, ce sont les données recueillies par IRIS (= Ilot Regroupé pour l'Information statistique, découpage INSEE depuis les années 2000) qui permettent une analyse beaucoup plus fine des données. Il y a ainsi 5 IRIS sur Villejean. Les contours de la zone de territoire prioritaire chevauchent plusieurs IRIS.

En observant l'évolution démographique de la ville de Rennes entre 2007 et 2012, (Voir en annexe les tableaux

statistiques mis en perspective par l'APRAS), on s'aperçoit que si le nombre d'habitants augmente sur l'ensemble de la ville ainsi que sur le « quartier » 10 (+ 7% d'habitants à Villejean-Beauregard), Villejean perd - 4% sur les 5 Iris de Villejean. On peut noter également d'importantes différences selon les IRIS : ainsi, l'IRIS Pontchaillou gagne 244 habitants, Villejean Sud Est, 54, mais les IRIS Villejean Sud Ouest et Villejean Nord Ouest en perdent respectivement 191 et 214.

Quelles sont les tranches d'âge les plus ou les moins représentées ? Entre 2007 et 2012, on note une baisse significative des 40-54 ans (nombreux départs) ainsi que des 11-17 ans et des 18-25 ans (les étudiants sont comptabilisés). Le nombre de très jeunes enfants reste stable et il y a même une progression des moins de 3 ans car les bailleurs sociaux des agences de Villejean proposent un parc locatif favorable à l'accueil des jeunes familles avec enfants.

Face au désir du groupe d'habitants de pouvoir mieux s'approprier chiffres et statistiques sans avoir l'impression de suivre un « catalogue » de données, Mme Poulard a suggéré qu'il était possible, en réduisant le nombre des indicateurs ou en croisant ceux-ci, de cibler des questions prioritaires, dans le but de mieux orienter les réflexions et les actions.

Trois problématiques se sont alors dégagées :

- L'évolution de la mixité sociale à Villejean
- La jeunesse confrontée à la pauvreté
- Le chômage

Pour cela, trois focus ont été privilégiés : les catégories socio-professionnelles, l'évolution du nombre d'immigrés (prend en compte les naturalisations) et enfin, la pauvreté.

Il y avait à Rennes 7% d'immigrés en 2007. Ce pourcentage est passé à 9% sur l'ensemble de la ville en 2012, mais avec de fortes disparités (6% quartier Sud Gare et 21% au Blosne). Ce sont les quartiers ayant déjà une forte proportion d'immigrés qui ont connu la plus forte progression entre 2007 et 2012 : le Blosne est passé de 16% à 21% d'immigrés, Villejean-Beauregard de 11% à 14%, avec, là aussi des disparités fortes selon les IRIS : 8% pour Pontchaillou et 28% pour la Dalle Kennedy (+ 6 points en 5 ans).

Un habitant membre du Conseil de quartier fait remarquer que la progression reflète la politique de la ville de Rennes en ce qui concerne le logement social ; selon lui, les bailleurs sociaux regroupent intentionnellement les étrangers dans les mêmes territoires.

M. Le Moal, élu référent du quartier Villejean-Beauregard répond qu'avec le système de « scoring » qui classe les dossiers selon la situation sociale et économique des demandeurs de logement, on ne sait pas si ceux-ci sont des étrangers ou non. Les patronymes des personnes ne sont en aucun cas pris en compte, bien des français ayant de toute façon un patronyme à consonance étrangère.

D'autre part, le loyer est défini aussi en fonction de l'âge du bâti, et les logements les plus anciens, construits dans les années 60 se trouvent à Villejean, Maurepas, Cleunay et Le Blosne. Or, il se trouve que de nombreux immigrés ont de faibles revenus et ne peuvent accéder à un logement social plus récent et donc plus cher ailleurs.

M. Baudson, nouveau responsable de l'agence Ouest d'Archipel Habitat ajoute que les allocations logement ne permettent pas de compenser car les charges immobilières, assez élevées dans l'habitat neuf, ne sont pas intégrées dans l'allocation et rendent le coût du logement inaccessible aux faibles revenus.

M. Vallée, co-président du Conseil de quartier, Mme Caudan de l'Association des Résidents de Villejean et M. Neveu, habitant, rejettent ces explications et renvoient les élus au constat des chiffres : que fait-on pour changer cela ?

M. Le Moal ne voit pas en quoi le nombre croissant d'immigrés dans certains quartiers est un problème.

La directrice de la Maison de quartier lui rappelle le témoignage de jeunes issus de l'immigration présents au forum « Peut-on vivre heureux à Villejean ? » se plaignant d'être relégués dans des quartiers où l'on regroupe des immigrés.

M. Le Moal rétorque que la politique municipale ne réfléchit pas en termes d'origine ethnique. Par ailleurs, la municipalité réfléchit à la mise en place pour les logements sociaux, d'un loyer unique proportionnel uniquement à la taille du logement (avec un prix unique au m²), et non plus à la valeur du bâti. Il s'insurge contre le corollaire établi entre nationalité et difficultés. Il souhaiterait plus d'initiatives concrètes des habitants pour aller à la rencontre des autres.

M. Bouhssini ajoute que le manque de mixité sociale est moins dû à une surreprésentation des immigrés qu'à une surreprésentation des revenus faibles, ce sur quoi il faudrait agir.

M. L'Azou, délégué défenseur des droits, établissant une comparaison avec les autres places de Rennes qu'il observe aussi, exprime son indignation quant à la présence quasi permanente de trafics visibles, d'incivilités voire de violences sur la dalle, et surtout quant au laxisme des autorités face à cela. Son point de vue est

partagé par un certain nombre d'habitants du conseil.

Mme Poulard reprend la parole pour souligner que la question des immigrés n'est qu'un des aspects pour aborder la mixité et qu'il y en a d'autres. Le prisme de départ était plutôt le logement (ancienneté, niveau de revenus des accédants, conditions d'accession etc.).

Mais le groupe s'est aussi intéressé à l'évolution des catégories socio-professionnelles des actifs sur le quartier par rapport à l'ensemble de la ville.

A Rennes, le taux de cadres et professions supérieures est important (25%) alors qu'il n'est que de 10% à Villejean, pour 68% d'employés et ouvriers.

Globalement, à Rennes, on constate une augmentation de la part des cadres (sauf au Blosne ou à Maurepas où elle diminue). A Villejean ce taux est plutôt stable (+ 1 %).

Ce sont les catégories des employés et ouvriers ainsi que des professions intermédiaires qui ont le plus diminué sur l'ensemble de la population (notamment en nombre).

En ce qui concerne l'évolution de la pauvreté à Villejean, des données récentes de la CAF (données du 31/12/2015) permettent de mieux la cerner.

L'indicateur utilisé pour cela est le taux d'allocataires fortement dépendants des prestations sociales (= quand près de la moitié des revenus du ménage dépend des prestations, hors étudiants). Cet indicateur de pauvreté est suivi par l'APRAS depuis 2009 ; l'APRAS propose de regarder l'évolution sur la période 2008-2015.

15 418 ménages sont allocataires fortement dépendants des prestations sociales à Rennes, dont 1718 sur le quartier de Villejean Beauregard, 2137 à Maurepas/La Bellangerais, 1758 au Blosne.

L'IRIS Beauregard en comprend 310, l'IRIS de la dalle Kennedy 334.

A Villejean, on est passé de 729 allocataires fortement dépendants en 2008, à 1166 en 2015, soit 60% d'augmentation.

Un habitant demande si on a une idée de l'évolution nationale.

Mme Poulard n'a pas d'éléments de comparaison de ce type. Le seul élément de comparaison, c'est Rennes Métropole.

L'évolution récente sur un an est particulièrement intéressante : parmi les territoires ayant connu la plus forte hausse, il y a Villejean (+5% soit 56 ménages en plus, dont 30 ménages sur l'IRIS de la Dalle Kennedy) alors que Rennes dans son ensemble n'a connu qu'une hausse d'un peu moins de 3%.

Si l'on compare l'évolution 2008-2015 des taux d'allocataires fortement dépendants des prestations sur Rennes, Rennes Métropole et Villejean, les chiffres sont les suivants : Rennes + 48%, Rennes Métropole + 58% et Villejean + 60%.

En termes de taux parmi l'ensemble des allocataires, l'IRIS de la dalle Kennedy est le 2^{ème} IRIS après celui de Brno à Maurepas : 60% des allocataires (hors étudiants) sont des ménages fortement dépendants des prestations sociales.

Plusieurs habitants membres du Conseil citoyen estiment que ces évolutions récentes les préoccupent.

Une habitante se demande pourquoi les allocations logement ne permettent pas une répartition plus équitable des ménages pauvres sur l'ensemble des quartiers ou Iris de quartiers.

Le responsable de l'agence Archipel habitat explique la différence des taux de pauvreté par exemple entre Villejean et Beauregard, par le coût du loyer : les logements sont en effet attribués en tenant compte certes du revenu mais aussi du reste à vivre une fois le loyer payé et du taux d'effort à faire. Il rappelle que les charges ne sont pas prises en compte par les APL, ce qui exclut d'emblée un certain nombre de ménages pauvres du parc locatif de Beauregard.

Qu'en est-il de la jeunesse confrontée à la pauvreté ?

C'était aussi une question importante qui fut l'objet de débats au sein du groupe de travail d'habitants.

Villejean avec ses grands logements est en effet un quartier accueillant de grandes familles avec enfants ou adolescents, souvent très présents sur l'espace public.

Cette fois, l'indicateur retenu pour les statistiques est le nombre de bénéficiaires de la CMUC (la couverture maladie universelle complémentaire). En bénéficient les personnes ayant des revenus inférieurs à 720 € (pour une personne seule).

Le taux de bénéficiaires de la CMUC chez les jeunes de moins de 20 ans est de 33% sur Rennes en général et de 55% sur les 5 IRIS de Villejean. Il s'élève à 68%, soit 505 jeunes de moins de 20 ans sur l'IRIS de la dalle Kennedy, le nombre le plus élevé des 92 iris rennais. La Dalle Kennedy croise à la fois le nombre le plus élevé de familles nombreuses (cf. taille des logements) et un nombre élevé de ménages en situation de pauvreté. Au final, le nombre de jeunes vivants dans des ménages en situation de pauvreté est le plus élevé sur ce territoire.

Pour ce qui est du taux de chômage, il est de 8% sur l'ensemble de la zone d'emploi englobant 267 communes. Ce taux de chômage officiel renvoie à une définition restrictive de la notion de chômage. Il n'existe pas à

l'échelle de la ville encore moins à celle du quartier, car il s'appuie sur des "enquêtes emploi".

Pour observer la part des chômeurs dans la population active, nous nous appuyons sur les données du recensement (INSEE 2012 – données provenant de sondages entre 2010 et 2014) issues du déclaratif (la part des personnes qui se déclarent comme chômeurs lors du recensement). Elles permettent au moins la comparaison entre territoires :

- Rennes : 15% d'actifs en situation de recherche d'emploi.
- Villejean : 26%
- Dalle Kennedy : 33 %
- Beaugard : 13 %

M. Le Moal conclut en précisant que toutes ces données sont très utiles pour proposer des solutions concrètes comme le renforcement du périscolaire sur le quartier afin d'améliorer la prise en charge éducative, ou comme la construction de la ZAC Saumurois ou du complexe immobilier Grand Angle (à la place de St Marc) pour amener à Villejean de nouvelles populations afin de renforcer la mixité.

Le délégué défenseur des droits, M. L'Azou n'est pas convaincu et estime que la ville n'apporte pas de solutions immédiates aux problèmes qui se posent.

M. Vallée remercie Irma Poulard et propose qu'éventuellement la réflexion se poursuive autour d'autres analyses de données chiffrées.

2) Le budget participatif

Mme Chantal Allain fait le bilan de la « saison » 2015/2016 (992 projets déposés, 54 à réaliser)

Sur les 54 projets lauréats, 11 sont déjà achevés (tables de pique-nique adaptées aux personnes handicapées, cendriers, terrain de basket libre d'accès, tables de pique-nique, bancs, espace de jardinières dans une école). 9 autres projets sont bien avancés et les autres mis à l'étude.

Sur Villejean-Beaugard, le jardin partagé du square Auriol a été réalisé ainsi que des marelles, et on en est à la recherche d'un lieu pour la mise en place du four à pain...

Le calendrier et les modalités de participation :

Deux flyers ont été diffusés (voir en annexe) :

- L'un (bleu sur fond vert) rappelant les critères de validité d'un projet et la marche à suivre pour le déposer ; Ce flyer indique aussi les dates des cafés-budgets (destinés à l'évaluation du coût et à la localisation du projet) et des ateliers thématiques (destinés à aider le porteur de projet à formuler celui-ci ou (et) à se regrouper éventuellement avec des porteurs de projets similaires). Figurent aussi sur ce flyer les dates des permanences dédiées à l'accompagnement des projets dans les directions de quartier
- L'autre (vert et bleu sur fond blanc) récapitule les 8 grandes dates-étapes du calendrier du budget participatif.

Mme Allain reconnaît qu'il y a pu y avoir l'année dernière certains dysfonctionnements dus à l'organisation mais les services, les élus ont travaillé à adapter le dispositif. Un effort particulier a été mis sur l'accompagnement des porteurs pour favoriser le dépôt des projets par la mise en place des cafés-budget et ateliers thématiques. Un effort de communication a été fait pour essayer de toucher les publics peu concernés avec une BD et une vidéo sur le site de la fabrique citoyenne. Des relais d'information comme le CRIJ, la MCE ont été contactés pour mobiliser leurs adhérents et les habitants.

Par rapport à l'année dernière, des changements ont été effectués : le calendrier a été resserré. Les modalités de vote changent : les Rennais voteront pour 10 projets du 28/01 au 12/02/2017 pour tendre à une meilleure répartition des projets sur l'ensemble de la ville et de plus, les deux projets arrivés en tête dans chaque quartier seront réalisés.

De même, pour tendre vers plus d'équité entre les projets sur la plateforme numérique, seuls les documents en format image seront acceptés. Le plafond pour la réalisation des projets est fixé à 200 000 €.

M. Le Moal ajoute qu'on est dans un processus d'amélioration d'un dispositif tout nouveau. La saison dernière était une première édition ; son bilan est globalement positif. La municipalité et le comité de suivi composé d'habitants continuent à réfléchir à des ajustements. Il y en aura encore, c'est le principe de ce budget participatif.

3) Attribution de dotations de quartier aux porteurs de projets en faisant la demande

11 projets sont proposés :

PORTEURS	DESCRIPTION ACTION	DEMANDE FINANCIERE
Maison de quartier	Halloween	1 400 €
	Réveillon	900 €
Association Résidents de Villejean (ARV)	Atelier peinture	2 000 €
	Braderie jeunesse	500 €
	Vernissage	300 €
	Espace vert	200 €
	Noël	1 200 €
Club Pugilistique Rennes Villejean (CPRV)	Gala de boxe	2 000 €
Mosaïque Bretagne Maroc	Foot	1 500 €
Collège Rosa Parks	Boite de com	1 000 €
Centre social	Forum des associations	450 €
TOTAL		11 450 €

Projet 1 : Mobilier urbain ambulant

Projet présenté par Ronan Chérel, professeur d'histoire géographie au collège Rosa Parks et Chloé Hauser, graphiste plasticienne. Tous deux présentent le projet de la société "Boîte de com" co-gérée par 24 élèves du collège Rosa Parks.

M. Chérel revient sur la réussite du projet mené l'année dernière : l'animation par des élèves de Boîte de com d'une assemblée de quartier ayant eu lieu à la maison de quartier, sur le thème du "Vivre ensemble sur le quartier de Villejean".

Cette fois, le projet de Boite de Com consisterait à inviter au collège les habitants de l'assemblée de quartier afin de leur proposer une réflexion, en ateliers, sur la notion « de mobilier urbain ambulant » de quartier. Il serait proposé aux membres de l'assemblée de débattre sur le type de mobilier adéquat et sur les usages possibles de ce mobilier.

Les élèves auraient à gérer la communication de cet événement (carton d'invitation, identité visuelle, typo, affiches, flyers etc...) et son animation, accompagnés pour cela par une graphiste, Chloé Hauser.

L'association Boite de Com sollicite une dotation de quartier de 1 000 €.

Projet 2 : Gala de boxe

Projet présenté par Antonin Pelletier du Club Pugilistique Rennes Villejean qui sollicite 2 000 € pour l'organisation d'un gala de boxe le 5 novembre prochain à la Maison de quartier de Villejean. M. Pelletier explique que ce gala attire des sportifs et amateurs de boxe de toute la Bretagne, ce qui permet de donner une image positive du quartier. Cet événement implique l'investissement de plusieurs bénévoles qui interviennent aussi par ailleurs dans d'autres actions comme du soutien scolaire à la Maison Verte. Le club réunit un peu plus de 100 jeunes et a connu un boom des inscriptions en septembre.

Projet 3 : Forum des associations

Projet présenté par Agnès Gouedic du Centre social de Villejean.

Le Centre social demande rétroactivement 420 € pour couvrir les frais d'animation d'une manifestation qui a déjà eu lieu : le forum des associations de Villejean.

Projet 4 : Équipement de foot

Projet présenté par Lahcen Bouhssini de Mosaïque Bretagne Maroc. Il s'agit de la création d'un club de football encadrant une trentaine de jeunes (20 écoliers et 10 collégiens) dont une équipe de filles.

Pour l'instant, il y a 24 inscrits. Les entraînements auraient lieu sur le terrain gazonné du Berry de 15h à 17h le mercredi, une demande étant faite pour obtenir un créneau aussi le samedi matin. Une fois par mois, les jeunes rencontreraient d'autres équipes à l'extérieur. L'encadrement est de 1 adulte pour 5 jeunes. L'association espère obtenir le subventionnement d'un poste d'éducateur sportif à temps partiel. Mosaïque Bretagne sollicite une dotation de 1 500 € pour couvrir une partie des frais d'achat de 30 maillots, chasubles et licences de sport (dont le total s'élève à 3 612 €).

Projet 5 : Halloween

Projet présenté par Valérie Meurant, responsable du service enfance à la Maison de quartier.

Depuis 2012, la Maison de quartier organise avec le collectif d'habitants de l'allée de Touraine une animation

sur le thème de « Halloween » le 31 octobre. Cet événement festif implique de nombreux bénévoles de tous âges (environ 40) auxquels viennent s'ajouter des professionnels de la Maison Verte, du Relais et du Cercle Paul Bert (CPB). Il y aura des ateliers co-animés par les ados et les professionnels, un défilé déguisé et une soirée qui, pour des raisons de sécurité (manque de place dans la salle de la Maison de quartier) se déroulera sur la place du marché. La Maison de quartier sollicite une dotation de 1 400 € pour contribuer à la mise en ambiance de cette soirée.

Projet 6 : Réveillon du nouvel an

Projet présenté par Corinne Chenu, directrice de la Maison de quartier Villejean.

Il s'agit d'une fête traditionnelle que la direction de quartier a toujours soutenue pour son caractère solidaire. Sur les 200 couverts dressés dans le hall, environ 20 couverts sont réservés (gratuitement) à des personnes isolées et à faibles revenus, repérées par le CCAS et le centre social. La préparation de la salle et l'organisation du réveillon mobilisent une trentaine de bénévoles.

La Maison de quartier sollicite une dotation de 900 € (sur un budget total de 11 000 €).

Projets 7, 8, 9, 10, 11 : Projets de l'Association des Résidents de Villejean (ARV)

Les projets sont présentés par Jocelyne Caudan et Jacqueline San Gérotoe.

Mme Caudan rappelle que l'ARV fête ses 50 ans d'existence. Elle rappelle la forte implication de l'association au service des habitants et notamment des habitants les plus isolés. Elle dit la nécessité particulièrement forte aujourd'hui de soutenir toutes les activités bénévoles qui permettent de résister au repli et au délitement social profond que connaît le quartier. Elle déplore enfin que l'association n'ait plus d'aide pour la location de ses locaux. Elle précise que la somme demandée pour l'atelier peinture correspond aux émoluments de l'intervenant sur l'année.

L'enveloppe totale à disposition pour les dotations est de 6 873 euros et l'ensemble des demandes s'élève à 11 450 euros.

PORTEURS	DESCRIPTION ACTION	DEMANDE FINANCIERE	SUBVENTION
Maison de quartier	Halloween	1 400 €	700 €
	Réveillon	900 €	900 €
Association Résidents de Villejean (ARV)	Atelier peinture	2 000 €	1 000 €
	Braderie jeunesse	500 €	500 €
	Vernissage	300 €	0 €
	Espace vert	200 €	0 €
	Noël	1 200 €	600 €
	Club Pugilistique Rennes Villejean (CPRV)	Gala de boxe	2 000 €
Mosaïque Bretagne Maroc	Foot	1 500 €	0 €
Collège Rosa Parks	Boite de com	1 000 €	753 €
Centre social	Forum des associations	450 €	420 €
TOTAL		11 450 €	6 873 €

Les 753 € versés pour l'action "Boite de Com" correspondent à un règlement sur facture et non à une subvention.

La réunion du conseil s'achève à 21h 45 et a duré 3h15.

Compte-rendu rédigé par Madame Aliette Luec